

### **TechAngela**

Adresse : Bureau 24, 7 Rue Hooker Doolitlle le Belvédère 1002 Tunis

Représentée par : Lotfi Ben Mosbeh

# **ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ (NDA)**

#### **Article 1: Définitions**

- 1.1 Informations confidentielles: Désignent toutes les informations, données, documents, rapports, logiciels, méthodes, secrets commerciaux ou toute autre information considérée comme confidentielle par l'Entreprise et fournie au Stagiaire dans le cadre du stage. Cela inclut, mais ne se limite pas à, des informations relatives aux produits, services, stratégies commerciales, données financières, clients, projets internes, ainsi que toute information non accessible au public.
- 1.2 **Obligations du Stagiaire** : Le Stagiaire est tenu de garder strictement confidentielles toutes les informations reçues ou accessibles dans le cadre de son stage, et ce, pendant la durée du stage et après la fin de celui-ci.

## Article 2 : Obligations de confidentialité

- 2.1 Le Stagiaire s'engage à ne pas divulguer, reproduire, distribuer ou utiliser les Informations confidentielles à des fins autres que celles liées à la réalisation de son stage au sein de l'Entreprise.
- 2.2 Le Stagiaire prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les Informations confidentielles contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée.
- 2.3 Le Stagiaire ne doit pas copier, enregistrer ou conserver les Informations confidentielles de manière non sécurisée.

#### **Article 3: Exemples d'informations confidentielles**

Sans limitation, les Informations confidentielles peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Les documents commerciaux et financiers de l'Entreprise
- Les informations sur les clients, les fournisseurs et les partenaires
- Les stratégies de marketing et de développement
- Les données techniques, les logiciels et les processus internes

#### Article 4 : Durée de l'obligation de confidentialité

Les obligations de confidentialité du Stagiaire prendront effet à compter de la signature du présent accord et demeureront en vigueur pendant toute la durée du stage, ainsi que pendant une période de **2 années** après la fin de ce dernier.

#### Article 5 : Exceptions à la confidentialité

Les obligations de confidentialité prévues par cet accord ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- 5.1 L'information est ou devient publique sans faute de la part du Stagiaire.
- 5.2 L'information était déjà en possession du Stagiaire avant sa divulgation par l'Entreprise, et ce, sans violation d'un quelconque accord de confidentialité.
- 5.3 L'information est obtenue de manière légale auprès d'une tierce partie sans restriction de confidentialité.

#### Article 6 : Conséquences de la violation de l'accord

En cas de violation des obligations de confidentialité, l'Entreprise se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des actions juridiques et disciplinaires, pour protéger ses intérêts. Le Stagiaire pourra être tenu responsable des dommages directs et indirects causés à l'Entreprise en raison de cette violation.

#### Article 7 : Loi applicable et résolution des conflits

Cet accord est régi par la législation en vigueur à Tunis. En cas de litige relatif à cet accord, les parties conviennent de tenter une résolution amiable avant de recourir à toute action en justice.

Fait à Tunis, le	Nom Stagiaire
Signatures	Signatures